

# Le Service des Fabriques d'église vous informe

---

Olivier Brenez



## ► BUDGETS 2017

A peine les comptes 2015 terminés, les trésoriers vont devoir commencer à préparer le budget de l'exercice prochain. Le Budget 2017 devra être remis simultanément à la commune et à l'Evêché **au plus tard le 30 août 2016**.

Avant de rentrer dans le détail, nous reprenons ci-après quelques montants forfaitaires qu'il est nécessaire de préciser : Sabam (33,60 €), Eglise de Tournai (244 €), Reprobel (22 €). Pour l'année 2017, Mr le Vicaire Episcopal J-P Lorette demande de prévoir l'acquisition d'un vade-mecum sur la valorisation et la préservation du patrimoine des fabriques et des objets liés à la liturgie. Veuillez dès lors prévoir un montant de 15 € au poste D15.

Certes le travail demandé par la réalisation du budget est plus léger, car il ne faut pas joindre de pièces justificatives telles que toutes les factures d'achat et tous les extraits de compte, toutefois :

**LE BUDGET DOIT ETRE ACCOMPAGNE** des pièces suivantes :

- Une **DELIBERATION** du Conseil de fabrique dont la date de réunion ne peut être à plus de 15 jours de la date d'envoi. Nous rappelons que cette délibération doit être signée et datée (5% ne le sont pas).
- **Un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires**. On ne répétera jamais assez, si des montants différents (en plus ou en moins) sont budgétés, il faut les expliquer, sinon il nous est impossible de comprendre le bien fondé et nous risquons de les rejeter. Nous ne disposons pas du temps matériel pour interroger téléphoniquement individuellement les fabriques concernées. Deux lignes d'explication peuvent alors être efficaces et préserver les montants demandés si c'est justifié correctement.
- **Un état détaillé de la situation patrimoniale** (patrimoine financier et patrimoine immobilier). Comme celui qui a déjà été utilisé pour le compte 2015, pour autant qu'il fût complet et qu'aucun changement n'ait eu lieu.

- **Un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires.**
- **Un tableau prévisionnel des charges salariales**, si possible fourni par votre secrétariat social, sinon nous préconisons une augmentation de 2 %.
- Le cas échéant, **un relevé des funérailles, mariages et autres célébrations culturelles privées prévues**. Comme personne, heureusement !!!, n'est capable de prévoir précisément le nombre de décès, mariages, etc. dans votre fabrique en 2017, reprenez simplement les **chiffres de 2015** qui sont les chiffres les plus représentatifs à votre disposition.
- Le document de l'Evêché « **Casuel 2017** » précisant la tarification à appliquer pour ces célébrations culturelles en 2017 (disponible sur le site de l'Evêché).

Nous rappelons que le **caractère simultané de l'envoi** (à la commune et à l'Evêché) est indispensable pour le calcul des délais. L'accompagnement des pièces justificatives et la **complétude** de celles-ci sont une condition nécessaire pour faire démarrer le délai d'instruction par les autorités de tutelles.

- **L'Evêché dispose alors d'un délai de 20 jours** calendrier (à compter du lendemain du jour de réception) pour transmettre sa décision à la commune et, pour la première fois, aux fabriques concernées.
- **La commune, au lendemain de la réception de décision de l'Evêché, dispose d'un délai de 40 jours** (prorogeable de 20 jours) pour transmettre sa décision à la fabrique concernée et à l'Evêché.

Le mécanisme administratif auquel sont soumis les budgets des fabriques d'église est la « **tutelle spéciale d'approbation** » décrite dans les articles L3162-1 et suivants du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.).

Dans le cas du budget, l'autorité de tutelle est la commune.

Toutefois, cette règle doit être nuancée, le **Gouverneur de Province** peut également être appelé à statuer, en tant que tutelle spéciale d'approbation, **lorsqu'une fabrique ou l'Evêché introduit un recours** suite à une décision de non-approbation ou une décision partielle prise par la commune. Dans ce cas (rare heureusement) nous sommes à votre service pour vous aider.